

Chronique de la lutte contre la réforme des lycées

Nous allons publier une série de contributions à l'analyse des décrets que le gouvernement compte mettre en œuvre dès l'année prochaine et qui vont profondément changer le lycée si ils sont appliqués en l'état.

La nature de la réforme des lycées

Le gouvernement dévoile progressivement la réforme des lycées qui devrait être appliquée à la rentrée 2010. Le projet qui a été avalisé par le conseil supérieur de l'éducation au mois de décembre 2009, avec l'appui des syndicats ultra-minoritaires dans l'enseignement secondaire, commence à peine à être connu et discuté par les professionnels sur le terrain. Avant même de connaître les modalités d'application, proviseurs et inspecteurs se dépêchent de « vendre » la réforme. Il ne faut pas oublier que Luc Chatel a commencé sa vie professionnelle comme chef de produit de L'Oréal et que nous avons affaire à un spécialiste de la communication. Les médias dominants n'ont pas même commencé le moindre début d'une analyse objective et pluraliste du contenu de la réforme. D'où la nécessité de rappeler le contexte et la nature de ce projet.

Nous publions ici un texte composé à partir de contributions de professeurs de sciences économiques et sociales, lesquels sont particulièrement mobilisés contre cette réforme du fait des menaces sérieuses qui pèsent sur leur discipline. Ce texte nous a paru suffisamment complet pour introduire de façon claire et critique les analyses que nous voulons soumettre au débat.

1 – Le contexte

En décembre 2008, le gouvernement a dû suspendre la réforme Darcos quelques jours avant les vacances de Noël. Le caractère relativement inédit de cette dérobade – les ministères de l'éducation misent toujours sur les effets démobilisateurs des périodes de congés et ne suspendent jamais leurs projets quelques jours avant des vacances scolaires – s'explique par l'effervescence qui gagnait alors différents secteurs de l'éducation dans un contexte de récession économique. En gelant la réforme Darcos, Sarkozy a probablement évité que début 2009 une jonction s'opère entre les mobilisations du second degré (lycéens, enseignants), celles de l'enseignement supérieur et de la recherche (étudiants et enseignants-chercheurs contre la réforme LRU, mobilisation du CNRS, mouvement spécifique des IUT) et celles du premier degré (lutte contre la suppression des Rased et mouvement des « désobéisseurs »). Le gouvernement pouvait en effet légitimement redouter une synchronisation des actions collectives autour de l'école qui, du fait de sa massification, peut désormais mettre plusieurs millions de jeunes scolarisés et plusieurs centaines de milliers de travailleurs de l'éducation en mouvement.

A peine la réforme Darcos était-elle suspendue que Sarkozy organisait début 2009 une vaste opération de communication visant à neutraliser les oppositions à la prochaine mouture

d'une réforme des lycées à laquelle il n'a pas renoncé. Pour minimiser les risques d'une mobilisation d'ampleur, le gouvernement a recruté Richard Descoings, le « directeur-manager » de Sciences Po Paris, pour « consulter » les lycéens et les personnels de l'éducation sur les réformes souhaitables. L'opération permet de glaner quelques projets suffisamment vagues pour créer l'illusion d'un consensus (donner plus de souplesse à l'orientation, développer la maîtrise orale des langues, rééquilibrer les séries - S, ES et L - du lycée général). Les « préconisations » du rapport Descoings sont ensuite transmises à l'ensemble des proviseurs et alimentent un pseudo débat public dans des médias toujours prompts à dissocier le débat sur l'amélioration du système éducatif de celui sur les suppressions massives de postes dans l'éducation nationale, préparant ainsi le terrain de la réforme Chatel.

Nicolas Sarkozy s'est fortement engagé sur la réforme des lycées. Fidèle à une méthode très largement inspirée de la pratique gouvernementale de Tony Blair, il emprunte les thématiques de ses adversaires pour les détourner de leur sens initial et pour mieux enfumer et neutraliser ses oppositions. En l'espèce, toute la « com » gouvernementale sur la réforme des lycées met en avant des positions de principe dont certaines semblent répondre aux demandes des organisations lycéennes, des associations de parents et des syndicats de l'éducation. Mais l'analyse plus détaillée des pistes de travail annoncées par Luc Chatel montre que cette contre-réforme est surdéterminée par la suppression 16 000 postes dans l'éducation - dont 5 200 dans l'enseignement secondaire - au budget 2010 qui elle-même s'inscrit dans la liquidation programmée de 80 000 postes dans l'éducation entre 2007 et 2012.

2 – Les principes généraux : des revendications détournées et des propositions douteuses

- « permettre aux lycéens de changer de série en cours d'année » : l'objectif est louable mais dans un contexte de limitation des moyens disponibles dans les établissements, le risque est grand pour que ce dispositif soit utilisé pour faire glisser les élèves en difficulté en dehors des séries les plus prestigieuses. En somme il sera relativement facile de passer de S en ES ou en L, mais pas dans le sens inverse.
- « rééquilibrer les filières entre elles, en revalorisant les baccalauréats technologiques et la série littéraire, qui deviendrait une filière internationale avec un apprentissage accru des langues étrangères et de leur pratique » : nous verrons que, du côté du lycée général, la thématique du rééquilibrage des séries vise à instrumentaliser l'aspiration légitime à une revalorisation de la série L pour mieux siphonner et marginaliser la série ES.
- « créer un accompagnement personnalisé de 2h des élèves » : ce dispositif fourre-tout (aider à ceux qui rencontrent des difficultés ; développer les capacités d'autonomie, acquérir les méthodes ; approfondir les sujets ; prise de note, prise de parole ; aide et conseils à l'orientation...) se mettrait en place en maintenant un horaire de 28,5 heures pour les élèves de seconde. Ces deux heures nouvelles seront donc créées en supprimant les dispositifs existants (soutien individualisé, module) et en réduisant les horaires disciplinaires. Ce dispositif comme le « tutorat » perd la place des services d'orientation existant. Tout enseignant est supposé compétent pour guider l'élève dans ses choix.
- « mettre l'accent sur l'apprentissage et la pratique des langues étrangères, particulièrement l'anglais » : aucun allègement des groupes de langues n'est envisagé. En revanche, on sollicitera l'intervention des « locuteurs natifs » sans

qualification adaptée - tels que des étudiants étrangers engagés pour des cours de conversation.

- « valoriser et développer l'éducation artistique, la musique, l'art ou le théâtre » : aucun moyen annoncé.
- « des liens avec le supérieur et les entreprises avec une banque de stages en entreprises par lycée et des stages d'enseignants en entreprise encouragés » : sur le premier lien, il s'agit essentiellement de favoriser le transfert du service d'enseignants du secondaire vers le supérieur pour compenser l'insuffisance de moyens dans le troisième degré, liée au manque de recrutement d'enseignants-chercheurs ; par ailleurs, dans le contexte actuel, le développement des liens avec l'entreprise ne peut se faire qu'au détriment du service public et de ses valeurs.

3 – Les objectifs à court terme

La réforme Chatel remplace les enseignements de détermination par des enseignements d'exploration. L'élève devrait alors choisir deux enseignements d'exploration à raison de 1h30 hebdomadaire. Manifestement, cette « innovation » va se traduire par une limitation des options possibles et par une relative marginalisation des disciplines « explorées » à l'instar des sciences économiques et sociales.

Pour des raisons anciennes liées à la genèse de cette discipline, les sciences économiques et sociales (SES) constituent en France l'un des rares lieux de diffusion de masse d'une culture sociologique et économique qui échappe encore à l'hégémonie du néolibéralisme. Cette anomalie dans le paysage agace beaucoup et depuis longtemps les milieux patronaux et les économistes les plus dogmatiquement fidèles aux idéaux du marché. Continuellement mis en cause par des officines liées au Medef, cet enseignement est régulièrement menacé par des réformes qui entendent limiter son audience et/ou neutraliser son contenu en tentant d'éliminer la sociologie du programme ou en essayant de faire glisser la découverte des différentes théories économiques vers une approche plus « technique » de l'entreprise du type « économie et gestion ».

Dans la réforme Chatel, les Sciences Economiques et Sociales en seconde se voient réduites à un statut optionnel « d'enseignement d'exploration » avec un horaire pratiquement réduit de moitié par rapport au volume actuel. En première et en terminale, la disparition de l'option de sciences politiques (un comble lorsqu'on sait que R. Descoings se veut l'inspirateur de cette réforme), la réduction de l'enseignement de spécialité et des dédoublements, entraînent le rétrécissement de cette discipline pourtant au centre de la série ES qui scolarise un tiers des élèves de l'enseignement général..

Parallèlement, l'introduction du droit dans le cycle terminal L, censée permettre de rééquilibrer son recrutement par rapport à celui de la série S, semble plutôt de nature à fragiliser la série ES (le droit est aujourd'hui la deuxième filière d'orientation des bacheliers ES, la première étant la filière Sciences humaines et sociales). L'un des effets de la réforme semble bien ici de marginaliser la série ES.

Sous le prétexte de créer un tronc commun indifférencié en première, la réforme Chatel va permettre aux établissements de décloisonner les classes et de multiplier les classes à effectif maximal. Soit par exemple aujourd'hui une première L à 15 élèves, une première ES à 20 élèves qui ont chacune 4 heures d'histoire-géographie soit un total de 8 heures. Avec le décloisonnement on passe à 4 heures dans une classe à 35 élèves.

Parallèlement, Chatel prévoit de supprimer l'aide individualisée en seconde et de diminuer les horaires disciplinaires dans le cycle terminal. Les enseignements de spécialisation étant réduits aux 2/5 de l'horaire élève soit dix heures, il faut s'attendre à une forte réduction des horaires des enseignements de spécialisation par rapport aux horaires actuels.

Enfin les économies de postes se feront en transférant les tâches de personnels spécialisés vers les enseignants. Ainsi le travail des conseillers d'orientation psychologues (COP) est assigné aux professeurs principaux qui seraient tenus de préparer l'orientation des élèves dès la première (la mise en place de cette mesure parachèverait l'extinction programmée des conseillers d'orientation : en 2009, 50 postes ont été mis au concours alors qu'on enregistrait 300 départs à la retraite). Une même évolution se dessine pour les conseillers principaux d'éducation (CPE) avec la mise en place des tâches de « tutorat » par les professeurs et peut-être à terme pour les enseignants-documentalistes avec la création du « référent culture ».

Le renforcement de l'« autonomie des établissements » est un axe déjà ancien des réformes. L'élargissement de la marge d'action des chefs d'établissement qui disposent de moins de postes fixes mais d'une plus grande latitude pour organiser les services et distribuer les heures supplémentaires, va de pair avec des stratégies de fragmentation des collectifs locaux et de relocalisation des conflits. Certains chefs d'établissements acquis aux techniques du management se prêtent au jeu en se servant de l'article 34 de la loi d'orientation sur l'éducation de 2005, ou loi Fillon, qui autorise l'expérimentation de façon dérogatoire, au nom de l'autonomie pédagogique des établissements. Un lycée d'Ille-et-Vilaine a par exemple mis en place cette année des cours en amphithéâtre en SES et en philo en terminale sur des horaires alignés : le principe est simple, l'enseignant fait un cours magistral devant 70 élèves, soit deux classes réunies, ce qui permet à l'établissement d'économiser des heures profs.

La loi Chatel entend renforcer cette logique. Ainsi les dédoublements – qui sont vitaux à la fois sur le plan pédagogique et sur le plan des conditions de travail des enseignants – seront laissés à la "marge d'initiative locale". Chaque établissement devra donc gérer la pénurie et mettra les différentes disciplines, voire les collègues d'une même matière, en concurrence pour l'obtention des heures en demi-groupe.

L'organisation des dédoublements pourrait ainsi être confiée aux conseils pédagogiques qui deviendraient ainsi une hiérarchie intermédiaire entre les chefs d'établissement et les enseignants.

La mise en place de « sas » censés permettre de passer d'une première à l'autre, a une toute autre visée : il s'agit de réduire les coûts engendrés par les redoublements en payant des enseignants en heures supplémentaires pour assurer une remise à niveau des élèves

pendant les vacances scolaires : « Par exemple, un élève à la peine en S (scientifique) pourra, s'il le souhaite, passer en ES (économie et sociale) à Noël à la suite d'un stage passerelle décidé par le conseil de classe. Il suivra les cours nécessaires, pendant une semaine sur les vacances de Noël, de février ou de printemps. Et pour éviter à un lycéen de redoubler, des stages de remise à niveau seront également proposés l'été. » (Luc Chatel dans *20 minutes* du 10 octobre 2009). (On voit au passage comment le ministère entend séduire les lycéens et neutraliser leur mobilisation en distillant ce type de proposition démagogique dans un journal très lu par les jeunes scolarisés).

La question du redoublement illustre bien les ressorts de l'offensive idéologique actuelle qui se nourrit du recyclage de thématiques « critiques » qui sont totalement détournées et dévoyées. On récupère ainsi une juste mise en cause des effets stigmatisants, de sélection sociale, de fétichisation des notes, liés à certains usages du redoublement pour mieux remettre en cause le droit au redoublement afin de réduire les coûts, accélérer les flux d'élèves et réduire leur stock de l'école primaire jusqu'au lycée, et indirectement, réduire le niveau des exigences du service public d'éducation et déqualifier les personnels en charge de la transmission des savoirs.

4 – Une stratégie de plus long terme

Parallèlement, le ministère veut recourir massivement à des salariés non titulaires pour pourvoir les remplacements non assurés. La circulaire du ministère de l'Education du 20 août 2009, portant sur l'organisation des stages des étudiants préparant les métiers de l'enseignement, prévoit que ceux-ci pourront assurer jusqu'à 108 heures de cours dans l'année tout en préparant le master et le concours. Le rectorat de Lyon envisage déjà de placer les étudiants-stagiaires 18 heures par semaine devant les classes d'un collègue absent afin de pallier la suppression de postes de titulaires remplaçants. Il est prévu dans certaines académies comme celle de Lille que les stagiaires à 18 heures seront remplacés lorsqu'ils iront en formation par des étudiants-stagiaires à 108 heures... On voit ainsi comment le ministère crée une armée de réserve dans l'éducation, composée d'étudiants ayant échoué au concours et qui seront des candidats tout trouvés pour devenir vacataires ou contractuels. On voit également comment, en l'absence de perspective de promotion professionnelle et/ou d'action collective gagnante, la précarisation durable de jeunes salariés diplômés dans l'éducation pourrait être de nature à développer un ressentiment contre les « fonctionnaires » et à préparer le terrain à la liquidation du statut.

Mis en perspective avec l'assouplissement de la carte scolaire, la réforme Chatel ne peut que durcir les logiques de mise en concurrence entre établissements pour grappiller des moyens supplémentaires, capter les options les plus « porteuses » et préserver les postes en essayant de gagner des « parts de marché ». Du côté de la « demande », la dégradation des conditions d'apprentissage pour les jeunes scolarisés placés dans des classes de plus en plus surchargées, ne pourra qu'inciter les familles qui en ont les moyens, à intensifier les stratégies d'évitement des établissements étiquetés comme difficiles et à se diriger vers le privé. Au final, le croisement de ces différents processus accentuera la division du travail entre les lycées du centre et ceux de la périphérie et placera les établissements privés en position de force dans un jeu concurrentiel conçu pour eux.

Conclusion

On peut penser qu'il y a une matrice fondamentale et incontournable : la réduction des dépenses publiques au nom de l'alignement sur les moyennes européennes (loi Fillon de 2005). Le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux qui part à la retraite est l'objectif fondamental. Il y a incontestablement un « habillage » destiné à endormir ou à séduire les parents, les élèves et les syndicats minoritaires dits "réformistes" (c'est-à-dire décidés à accompagner les réformes du gouvernement sarkozyste comme la CFDT et l'UNSA). L'aide individualisée, les stages passerelles pendant les vacances, le tutorat sont des dispositifs peu coûteux puisqu'ils sont pris sur les enseignements disciplinaires et surtout réversibles de façon quasi invisible, ce qui va permettre, à terme, de continuer à réduire les dépenses de personnels.

Mais ces changements prévus dans l'organisation des enseignements ne sont pas seulement un « habillage » des réductions de moyens. Il y a aussi des transformations fondamentales qui concernent le système de pouvoir qui se met en place dans les établissements, le type de fonctionnement et de régulation des lycées, leur articulation à l'enseignement supérieur et au monde du travail. Autant de sujets que nous explorerons dans d'autres contributions à venir.